

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 117 (1991)
Heft: 23

Artikel: Home médicalisé du Lac, à Meyriez-Morat
Autor: Urfer, T.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-77670>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Home médicalisé du Lac, à Meyriez-Morat

Le projet

Le projet du home médicalisé du Lac est issu d'un concours public d'architecture en 1987. La mise au point du projet d'exécution a duré deux ans. Après deux ans de construction, les premiers pensionnaires sont arrivés en novembre 1990. Le home dispose de 50 places réparties en 36 chambres ainsi que de quatre chambres pour le personnel. La conception et l'équipement sont conformes aux exigences de l'Office fédéral des assurances sociales. Le projet du bâtiment est conduit sur plusieurs paramètres : il fallait, à l'intérieur, conférer un caractère très privé aux espaces individuels tout en garantissant également une intimité aux zones collectives malgré la dimension requise par leur fonction. L'aménagement des secteurs communautaires est caractérisé par de nombreuses relations visuelles.

La chambre individuelle est à l'origine du projet. La création de zones différenciées et d'une relation généreuse le long de la diagonale contribuent à élargir virtuellement la dimension. A ce phénomène s'ajoute la particularité de la chambre d'être orientée, par fenêtres bilatérales, à la fois sur le paysage ouvert au lac, à l'ouest, et sur le soleil au sud. L'emplacement de ces fenêtres offre plusieurs possibilités d'aménager un ou deux lits. Les plafonds de toutes les chambres sont teints en bleu clair afin de conférer une impression visuelle paisible à la personne alitée.

Passé l'entrée principale, le bâtiment est perçu à travers la cour intérieure, ouverte sur toute sa hauteur, ce qui permet de saisir sa composition. Les locaux communs du rez-de-chaussée s'orientent, le long d'un axe de circulation, tantôt sur le jardin, tantôt vers le chemin de l'hôpital. Une attention particulière a été portée sur une ambiance solennelle : le sol revêtu de marbre gris du Jura contraste avec les parois blanches. Le plafond voûté en bois de bouleau est secondé par le plafond bleu clair de la rue intérieure.

La circulation dans les étages se fait le long d'un corridor avec un effet de perspective particulier par la diminution de la moitié de sa largeur vers l'une de ses extrémités. D'un côté de ce corridor se trouvent les chambres, les zones de service se situant du côté opposé. Une série de niches donnant sur la vieille ville de Morat longent le couloir illuminé par une rangée d'appliques d'un design recherché.

Un passage semi-enterré, par lequel transitent les plats en provenance de la cuisine, mène au sous-sol de l'hôpital existant. Il permet également l'approvisionnement de l'hôpital libérant ainsi l'accès aux urgences.

L'image extérieure de la construction reflète son organisation intérieure tout en donnant une réponse, d'une part, à l'échelle du tissu de villas et, d'autre part, à la distinction claire de l'orientation côté route et côté jardin. Pour cette raison, le bâtiment n'est pas implanté parallèlement à la route et ses deux façades principales reflètent une expression très différenciée : un mur de protection comme les remparts, côté chemin, et la façade à vérandas, côté jardin. Le grand mur-rempart est construit en briques blanches de silico-calcaire et sert de fond à un parc arborisé. Le jeu d'ombres et de lumière de la face structurée des chambres est accentué par le revêtement en plaques de béton de couleur anthracite.

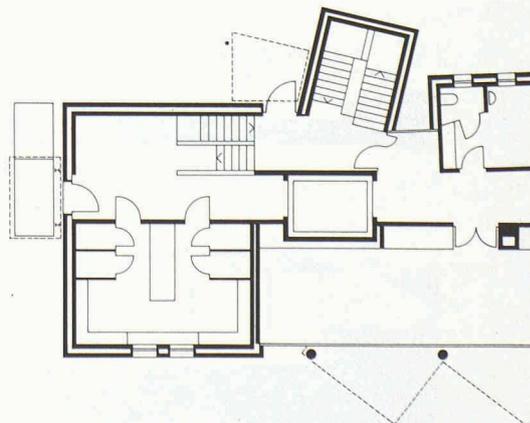
T. Urfer

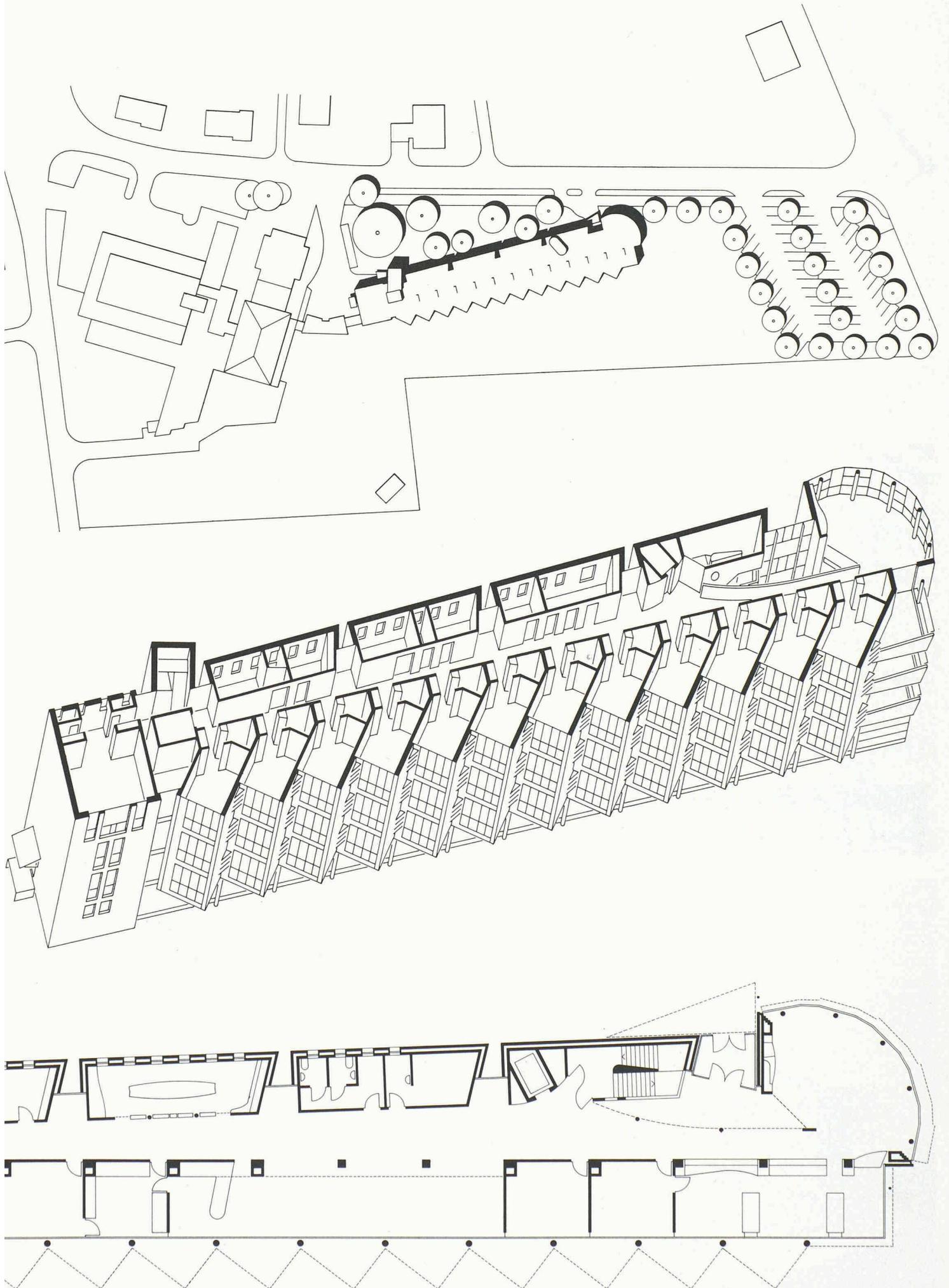
Bureaux d'étude

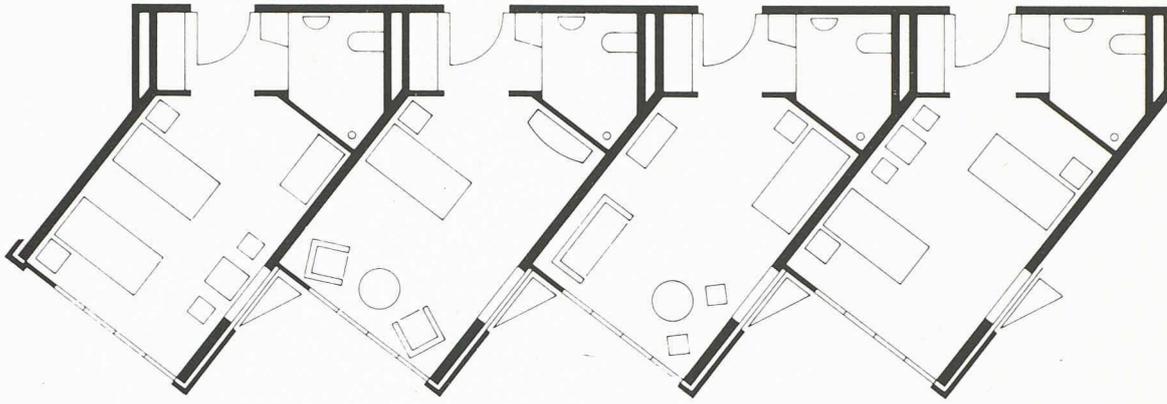
Architecte et direction des travaux : Thomas Urfer, Fribourg, avec Urs Bögli. Collaborateurs : Johann Corpataux, Cyril Haymoz, Valérie Perret-Gentil, Catherine Keiser, Antonio Cascione, Werner Degen, Heinz Fischer, Franco Patà, Nicolas Pham, Philippe Schaller. Ingénieur civil : Rudolf Schwab SA, Morat.

Collaborateur : Daniel Benninger.

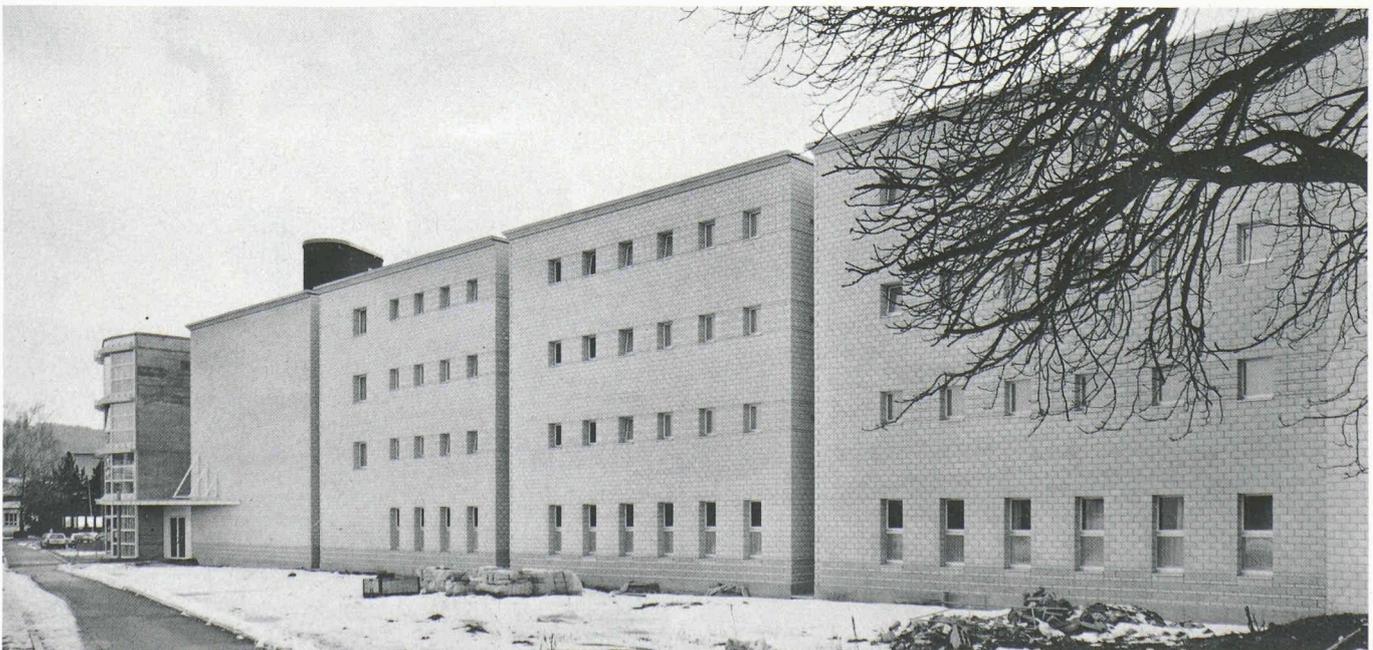
Photographe : Primula Bosshard/Y. Eigenmann.







Façade Sud.



Façade Nord.

